



Période de chasse ... Jusqu'à quand ?

« Je serai ouvert sur les moyens et la méthode, mais je ne transigerai ni sur les objectifs ni sur les principes. »
N. Sarkozy.

Les attaques pleuvent de toutes parts (retraites des régimes spéciaux, immigration, « assouplissement » des 35 h...), et sur nos têtes d'enseignants comme sur le reste de la fonction publique.

« Rémunération au mérite », « travailler plus pour gagner plus » : autant d'expressions qui ont toujours été et resteront en contradiction avec les fondements de notre mission de service public.

« Choisir entre temps libre et pouvoir d'achat », « une fonction publique mieux payée mais moins nombreuse » : autant de choix qui n'en sont pas, qui restent dans la politique de restriction là où nous demandons des moyens supplémentaires depuis des années.

En effet, Mr le Président, vos objectifs sont clairs : dynamiser les fondements du service public.

Quant à la méthode...

Comme vous le dites vous-même, « le dialogue social ne doit pas être un alibi à l'inaction ».

Les salariés ne resteront pas sans réaction face à vos attaques répétées. Dans leur secteur, le SNUIPP et la FSU s'engagent à obtenir des réactions unitaires avec d'autres partenaires.

D'ores et déjà ils vous invitent à réagir en signant la Lettre Ouverte au Président de la République (ci-jointe).

Elsa DELIGNIERES

Sommaire
p.1 édito
p.2 évaluations
CE1/CM2,
question/réponse
nouvelles
dispositions pour
le congé maternité
p.3 tout n'est pas
permis
Renouvellement
EVS
p.4 université

d'automne,
publications
snuipp
USFEN FP32
p.5 et 6
lettre pétition

bulletin
d'adhésion
enveloppe T



**Lettre Ouverte
au Président
de la
République
p.5 et 6**

EVALUATIONS CE1 et CM2

Les collègues sont tous les jours dans leur classe et savent quels sont les élèves qui sont en difficulté. Ils construisent tout au long de l'année leurs propres outils d'évaluation.

Depuis plus de 15 ans, les Ministères successifs ont introduit des évaluations nationales, **sans jamais donner les moyens suffisants pour procéder à des remédiations efficaces.**

Cette année des évaluations diagnostique CM2 ont été mises en place dans une précipitation que le SNUipp avait dénoncé.

En effet, le document ministériel suscite de nombreuses interrogations. **Sur les 44 exercices du livret ministériel :**

- 21 sont des exercices des évaluations CE2 de 2006 (avec éventuellement des consignes modifiées et/ou des temps de passation raccourcis ou allongés) !

- 4 sont " inspirés " d'exercices des évaluations 6e de 2006 ; raccourcis ou simplifiés.

- Les autres exercices sont inédits ou une reprise d'évaluations antérieures.

Pour beaucoup, le niveau est inférieur ou égal aux exercices des évaluations CE2, notamment dans l'épreuve 2.

Il est impossible d'utiliser de telles évaluations dont l'objectif initial est de mesurer majoritairement les compétences de fin de cycle des apprentissages fondamentaux et non celles d'élèves entrant dans la dernière année du cycle des approfondissements?

Le SNUipp a obtenu que l'utilisation du document ministériel ne soit pas obligatoire. Les enseignants ont toute latitude de créer et d'utiliser leurs propres outils.

Les évaluations CE1 de 2006, mises en place, elles aussi, dans la précipitation, avaient fait l'objet de problèmes d'étalonnage et de protocole des exercices. A la suite de différentes remontées du terrain et à la publication du rapport de l'IGEN, elles ont été modifiées cette année. Un guide d'aide à l'exploitation des résultats est disponible sur le site Eduscol. Cependant, le mode de passation se complexifie par rapport à l'an passé, entraînant une organisation de classe éclatée dans la seconde partie.

Le changement de finalité des évaluations n'est accompagné ni d'exploitation, ni de formation. Le document d'aide n'est toujours pas paru.

Le SNUipp renouvelle sa demande d'une mise à plat de l'ensemble des dispositifs d'évaluation (maternelle, élémentaire).

Mariana BARIC



Questions/Réponses

Dois-je communiquer la liste nominative des élèves de l'école bénéficiant d'un suivi RASED ?

Par les temps qui courent, toute communication de données nominatives doit être réfléchie...

L'administration n'a besoin que de données chiffrées pour établir des statistiques. C'est pour cela, notamment que le SNUipp appelle les collègues utilisant le dispositif Base Elèves à ne pas renseigner ce type de champs.

Votre IEN peut donc éventuellement vous demander des données chiffrées de suivi, mais aucunement une liste nominative. Ces données peuvent servir à répondre à des enquêtes et l'identité des élèves n'est en rien nécessaire !

Par ailleurs, le blocage administratif continue...

Nouvelles dispositions pour le congé maternité

A partir de cette rentrée, le droit en la matière est celui du droit commun à tous les salariés.

Donc, la restriction qui conditionnait la possibilité de report du congé prénatal à l'exercice effectif des fonctions la veille du début de ce congé disparaît puisque le droit commun s'applique. **Concrètement, si votre congé maternité commence pendant les vacances, vous avez maintenant le droit d'utiliser cette possibilité de report.**

Concernant la date de mise en oeuvre, l'article de loi précise que les nouvelles dispositions s'appliqueront au plus tard le 1er mars 2008. Rien ne s'oppose donc à ce qu'elles s'appliquent dès à présent.

L'avis du SNUipp du Gers

Il est appréciable que ce texte s'applique à l'Education Nationale, périodes de vacances comprises.

Pourtant, il n'est pas, comme on a pu le présenter, LE progrès social tant attendu en faveur des femmes... Ce congé maternité, bien court dans notre pays comme on le souligne souvent, a-t-il été rallongé ?? NON, la durée globale du congé maternité reste la même !! Si l'on veut pouvoir profiter plus longtemps de son bébé, il faut le faire éventuellement au détriment de sa santé avant la naissance...

Que l'on puisse moduler sa prise de congés est une bonne chose, chaque femme étant différente... mais il faut que cela se fasse dans le cadre d'un congé légal plus long...

Pour de plus amples renseignements, consultez le site du SNUipp : <http://32.snuipp.fr/>

TOUT N'EST PAS PERMIS!!

Vous avez sûrement pu lire ces dernières semaines, dans la presse départementale, quelques articles sur la répartition des élèves à l'école de Cologne. Ils sont bien loin de poser tous les tenants et les aboutissants de cette histoire qui mérite un petit éclairage à l'usage de tous...

Comme dans beaucoup d'écoles à chaque rentrée, les collègues de Cologne se sont interrogés quant à la répartition des élèves dans les classes, et ont fait appel à leur conseiller pédagogique. Ce qui n'était qu'une proposition ouverte dans un premier temps, a été établi lors du conseil d'école de juin comme définitif par l'IEN, sans concertation préalable avec l'équipe pédagogique.

Les enseignants, ayant opté pour une autre organisation à la rentrée, se sont vus rappelés à l'ordre, notamment lors d'un entretien avec l'IEN dans une salle de l'école en présence de 2 gendarmes en fonction!!

Alertés par les collègues de l'école meurtris par l'attitude de l'IEN et mis en difficulté face aux parents, les représentants du SNUipp ont écrit à l'IEN (voir ci-contre) et rencontré l'Inspecteur d'Académie, le 12 septembre.

Rencontre avec l'IA

Les sources de l'IA étant manifestement partielles, notre rencontre aura permis de rétablir certaines vérités:

- Oui l'annonce de la répartition a bien été faite par l'IEN en Conseil d'Ecole, sans les parents élus démissionnaires, mais devant les maires et le président de la communauté de communes.
- Non, les collègues n'ont pas leurs enfants scolarisés dans les classes concernées par la répartition.
- Oui, la directrice s'est fait «gronder» par l'IEN devant ses élèves.
- Oui, l'IEN a invité les gendarmes dans la pièce où il a ensuite fait la leçon aux enseignants.
- Par ailleurs, il est faux de dire que l'école ne «mérite» plus l'ouverture obtenue en carte scolaire. Malgré une baisse, les effectifs sont toujours au dessus du seuil.

L'entretien s'est terminé sur la constatation que jamais une simple histoire de répartition d'élèves n'aurait dû dépasser le cadre du conseil des maîtres.

L'IA s'est engagé à se rendre à Cologne afin de rencontrer les enseignants.

Monsieur l'Inspecteur
Nous vous informons que le SNUipp demande à rencontrer l'Inspecteur d'Académie au sujet de la situation créée à l'école de Cologne.
Les faits qui nous sont rapportés, qui concernent la manière dont vous avez géré le désaccord qui vous a opposé à l'équipe enseignante, sont inacceptables. De quel droit avez-vous rappelé à l'ordre nos collègues devant des élèves, et en présence des gendarmes lors d'un entretien dans une salle de l'école? Qui vous a autorisé à dénigrer des enseignants dans une réunion publique de parents après avoir exigé de nos collègues qu'ils n'y assistent pas?
L'autoritarisme et les tentatives d'intimidation ("les fonctionnaires doivent obéissance à leur supérieur!"), les menaces répétées (chantage à la fermeture d'un poste, blâme inscrit au dossier), sont intolérables de la part d'un Inspecteur de Circonscription dans quelque circonstance que ce soit.

Betty Jean dit Teyssier

Renouvellement de contrat EVS Des précisions importantes

Les EVS reçoivent actuellement des renouvellements de contrats. Dans la plupart des cas, les horaires spécifiés ne correspondent pas à la réalité de l'emploi du temps de l'EVS.

La raison en est simple : le lycée Joseph SAVERNE de l'Isle-Jourdain qui a en charge la gestion de tous les contrats EVS ne dispose pas de moyens suffisants pour individualiser les contrats. **Ce sont donc des contrats-types qui sont envoyés.**

Que faire ?

Le SNUipp/FSU a rencontré les services de l'IA et la gestionnaires de l'Isle-Jourdain. **Il est convenu que le nouveau contrat soit retourné tel quel, signé, accompagné du courrier ci-dessous, établi en concertation avec l'équipe des enseignants et l'EVS:**

Ecole de ...
à Mme la Proviseure de l'Isle-Jourdain
Veuillez trouver ci-dessous l'emploi du temps de MMme, EVS à l'école, établi ce jour.
Le
Signatures (Direct. et EVS)



PUBLICATIONS DU SNUipp



Le guide du SNUipp présente en 24 pages les principales dispositions de la loi du 11 février, donne des indications et des conseils pratiques pour les enseignants, les directeurs d'écoles, et d'une manière générale pour tous les acteurs de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Il est disponible à la section départementale ou téléchargeable sur le site du SNUipp. Tous les syndiqués en ont été destinataires.



7ème Université d'Automne du SNUipp

Le SNUipp organise sa septième Université d'Automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Chaque année, à La Londe les Maures dans le Var, elle réunit 450 enseignants, à qui le SNUipp offre un lieu de rencontres, de débats et de confrontations. La nécessaire réflexion sur la transformation du système éducatif, de l'école, du métier d'enseignant aura toute sa place pendant trois jours, les 26, 27 et 28 Octobre 2007. Des enseignants des écoles, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif pourront débattre, confronter leurs points de vue et faire progresser la réflexion sur des questions essentielles comme celles de la réussite de tous, de l'égalité des chances, de la mixité sociale, de la lecture, de l'école maternelle, la laïcité ou des missions de l'école ...

Attention ! Les places sont limitées ! Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr>

Le KISAITOU est devenu la référence administrative des instituteurs et professeurs des écoles.

La nouvelle édition 2007, mise à jour et sensiblement augmentée, complétée par CD-Rom, offre une mine de renseignements originale au niveau de l'Education Nationale.

Cet ouvrage est un travail de militants syndicaux à l'intention de tous les personnels des écoles maternelles, élémentaires, des établissements spécialisés des premier et second degré, mais aussi des partenaires de l'Ecole Publique, et plus largement de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et à la transformation du système éducatif. Il est un outil complémentaire à l'aide qu'apporte le syndicat aux collègues dans la gestion quotidienne de leur métier.



l'USFEN-FP 32 vous invite:

Union Sportive Française de L'Education Nationale et de la Fonction Publique du Gers

Gérée par des enseignants, cette fédération sportive départementale est une fédération omnisports. Elle propose aux enseignants, aux membres de la fonction publique et à leurs amis, la pratique conviviale sans esprit de compétition, de différents sports individuels ou collectifs ou des activités de loisirs sportifs.

USFEN-FP 32.

Ecole Rouget de Lisle. 32000 AUCH
usfen32@tiscali.fr, <http://usfen.32.free.fr>

ACTIVITÉS INDIVIDUELLES

***** Pour le plaisir, pour partager, pour s'initier ... et se maintenir en forme !

Golf, Gym d'entretien, Musculation, Sophrologie, Randonnées montagne, Randonnées " ici et ailleurs ", Descente de canyons

SPORTS D'ÉQUIPES

***** Du sport loisir... sans esprit de compétition, pour découvrir ou prolonger une pratique sportive, dans une ambiance conviviale.

Basket Foot Brésilien Tennis Volley ball Badminton



Prix 0,50• - Mensuel n°212 - 28 septembre 2007 -CPPAP 0410 S 07278

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. ISSN 1241-0357 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

SNUipp 32

tel: 05.62.05.42.51/ fax: 05.62.05.65.78

snu32@snuipp.fr



Pétition

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président,

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Vous semblez découvrir ce que nous n'avons cessé de dénoncer : après des années de progrès constants, de hausse du niveau de formation des jeunes, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté.

Mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales. **S'il y a des difficultés dans l'Ecole, elles renvoient aussi, tout le monde le sait, à des difficultés vécues au quotidien hors de l'école par des milliers d'enfants et de jeunes.** Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une Ecole à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute, mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays. C'est pourquoi l'Ecole doit réussir à se transformer.

C'est ce défi là que doit relever le Service Public d'Education, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les " méritants " .

C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.

" Egalité des chances " ou " ambition-réussite ", ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'Ecole.

Au contraire, **supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public.** Comment avancer avec une politique guidée par la seule réduction des coûts ?



Tristement historique, la suppression de 11 200 emplois dans l'Education nationale (et peut-être plus dans les années à venir), s'ajoutant aux milliers déjà subies, annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable.

L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle ne peuvent pas se réduire à un problème de " rentabilité " du système, encore moins s'organiser en sélections successives avant le collège, les lycées ou l'université.

Leur avenir se joue **dès la maternelle, il se joue dans des classes moins chargées**, il se joue dans un collège pour tous, il se joue dans la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun, permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Il se joue certes avec des études dirigées, mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. **Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre haute considération.

SNUipp, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education.

Ecole

NOM	Prénom	Signature

